



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/18
25 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Compilation-synthèse des communications nationales initiales

SIXIÈME COMPILATION-SYNTÈSE DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

Note du secrétariat*

Résumé analytique

Résumé

À sa neuvième session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir, pour qu'elle l'examine à sa onzième session, une compilation-synthèse des renseignements fournis dans toutes les communications nationales initiales présentées par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) au 1^{er} avril 2005. Sont reprises dans le présent document et ses additifs (FCCC/SBI/2005/18/Add.1 à 6) les informations figurant dans 122 communications nationales initiales de Parties non visées à l'annexe I. Les additifs traitent des grandes questions ci-après, en tenant compte des conditions propres au pays considéré, ainsi que des besoins et des problèmes correspondants: le développement durable et la prise en considération des préoccupations concernant les changements climatiques dans les plans à moyen et à long terme; l'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre; les mesures visant à aider à faire face aux changements climatiques; la recherche et l'observation systématique; les incidences des changements climatiques, les mesures d'adaptation et les stratégies de riposte ainsi que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public.

À la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, les Parties voudront peut-être donner au secrétariat des instructions supplémentaires au sujet de la compilation-synthèse des renseignements fournis dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

* Le présent document paraît après la date prévue, toutes les informations nécessaires n'ayant pas été communiquées à temps.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 8	3
A. Mandat	1 – 2	3
B. Objet de la présente note.....	3 – 6	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7 – 8	4
II. CONDITIONS PROPRES AUX PAYS	9 – 21	4
III. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PLANS À MOYEN ET À LONG TERME	22 – 31	7
IV. INVENTAIRES DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES PAR LES SOURCES ET DES ABSORPTIONS ANTHROPIQUES PAR LES PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	32 – 41	10
V. MESURES VISANT À AIDER À FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	42 – 54	12
VI. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE	55 – 62	16
VII. INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MESURES D'ADAPTATION ET STRATÉGIES DE RIPOSTE	63 – 77	17
VIII. ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC	78 – 83	20
IX. BESOINS ET DIFFICULTÉS	84 – 100	22
A. Inventaires des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.....	86 – 92	22
B. Mesures visant à aider à faire face aux changements climatiques	93	24
C. Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et stratégies de riposte.....	94 – 97	24
D. Recherche et observation systématique	98	25
E. Éducation, formation et sensibilisation du public.....	99 – 100	25
Annexe		
Situation en ce qui concerne la présentation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I		27

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Le paragraphe 1 de l'article 4 et le paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention disposent que toutes les Parties à la Convention communiquent des éléments d'information à la Conférence des Parties. Le paragraphe 5 de l'article 12 prévoit que chaque Partie non visée à l'annexe I de la Convention (Partie non visée à l'annexe I) présente sa communication initiale dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la Convention à son égard, ou de la mise à disposition des ressources financières conformément au paragraphe 3 de l'article 4. Les Parties qui sont au nombre des pays les moins avancés sont libres du choix de la date de leur communication initiale.

2. Par les décisions 10/CP.2, 12/CP.4, 7/CP.5, 3/CP.6, 30/CP.7 et 2/CP.8 de la Conférence des Parties, le secrétariat a été prié de rassembler les informations présentées dans les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I dans des rapports de compilation-synthèse et de soumettre ces rapports pour examen à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et à la Conférence des Parties. À ce jour, cinq rapports de compilation-synthèse sont disponibles¹. Par sa décision 2/CP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir, pour qu'elle l'examine à sa onzième session, une sixième compilation-synthèse des renseignements fournis dans toutes les communications nationales initiales présentées au 1^{er} avril 2005.

B. Objet de la présente note

3. Le présent document reprend en les prolongeant les cinq précédents rapports de compilation-synthèse, qui rendaient compte des communications nationales initiales de 99 Parties non visées à l'annexe I. Il rassemble de façon synthétique les informations contenues dans les 122 communications nationales initiales reçues au 1^{er} avril 2005. Les communications nouvelles par rapport à la cinquième compilation-synthèse sont celles de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Cameroun, de la Chine, des Comores, du Gabon, de Gambie, des Iles Salomon, de l'Inde, de Madagascar, du Malawi, de Malte, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de Palau, de la République centrafricaine, de la République dominicaine, de la République populaire démocratique de Corée, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, du Viet Nam et de la Zambie.

4. La présente compilation-synthèse comprend sept parties: un résumé analytique et six rapports thématiques. Le résumé analytique passe en revue les questions clefs abordées dans les rapports thématiques et fait le point sur l'état d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Les six rapports thématiques offrent une vue d'ensemble de la masse de renseignements fournis par ces Parties sur les activités menées dans les domaines suivants: développement durable et prise en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans les plans à moyen et à long terme (FCCC/SBI/2005/18/Add.1); inventaires des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre (FCCC/SBI/2005/18/Add.2); mesures visant à aider à faire face aux

¹ FCCC/SBI/1999/11, FCCC/SBI/2000/15, FCCC/SBI/2001/14 et Add.1, FCCC/SBI/2002/8, FCCC/SBI/2002/16 et FCCC/SBI/20003/13.

changements climatiques (FCCC/SBI/2005/18/Add.3); recherche et observation systématique (FCCC/SBI/2005/18/Add.4); incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et stratégies de riposte (FCCC/SBI/2005/18/Add.5); et éducation, formation et sensibilisation du public (FCCC/SBI/2005/18/Add.6).

5. La compilation-synthèse met en évidence les renseignements sur les questions clefs fournis dans les communications nationales initiales, les problèmes et les difficultés rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I dans l'application des directives pour l'établissement des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I figurant en annexe à la décision 10/CP.2² (ci-après dénommées «les directives UNFCCC») et d'autres questions soulevées dans ces communications. Les informations figurant dans le résumé analytique et les rapports thématiques sont structurés conformément aux directives UNFCCC. On trouvera aussi dans le présent document la liste complète des Parties qui avaient présenté leurs première et deuxième communications nationales au 20 septembre 2005 (voir annexe).

6. La compilation-synthèse vise également à appeler l'attention sur les problèmes d'application des directives pour l'établissement des communications initiales dont les Parties non visées à l'annexe I ont fait état, ainsi que sur les autres questions signalées par ces mêmes Parties, en vue d'améliorer encore la comparabilité des communications nationales et de faire en sorte qu'elles soient mieux ciblées.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le degré de détail des communications nationales variait selon les conditions propres au pays et la façon dont les Parties avaient décidé d'appliquer les directives énoncées dans la décision 10/CP.2. Suite à l'adoption par la Conférence des Parties de directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, qui figurent en annexe à la décision 17/CP.8, les informations présentées dans les communications nationales devraient en principe être plus détaillées. Les Parties pourraient tenir compte de ce point lorsqu'elles examineront la présente compilation-synthèse et se prépareront à communiquer des informations conformément aux directives révisées.

8. Le SBI voudra peut-être examiner les informations qui figurent dans le présent document et faire des recommandations à leur égard. Ces informations pourraient aussi être utiles au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention dans ses travaux sur l'examen des communications nationales initiales dont les résultats doivent être soumis au SBI pour examen à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

II. CONDITIONS PROPRES AUX PAYS

9. Les communications nationales initiales ont donné un aperçu plus ou moins détaillé de la situation socioéconomique de chaque pays et des tendances observées à cet égard. Les conditions propres aux pays ont été exposées de plusieurs manières, et au moyen de divers indicateurs. Les informations correspondantes sont essentielles pour comprendre en quoi une Partie est vulnérable et savoir quels sont les moyens dont elle dispose et les mesures qu'elle peut prendre

² FCCC/CP/1996/15/Add.1.

afin de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, et quelles sont les solutions qui s'offrent à elle pour réduire ses émissions de GES dans le contexte plus général du développement durable.

10. Les Parties ont fourni des renseignements sur les caractéristiques géographiques, le climat et la situation économique générale du pays, ainsi que sur les priorités, objectifs et conditions particulières du développement. Par exemple, certaines d'entre elles (Brésil, Chine, Inde, Nigéria) ont indiqué que la superficie du territoire et la taille de la population étaient des facteurs déterminants du développement économique. La population totale des Parties considérées dans le présent rapport s'élève à plus de 4,5 milliards de personnes, la taille des populations nationales variant de quelque 3 000 habitants dans le cas de Nioue à environ 1,2 milliard d'habitants pour la Chine, le pays le plus peuplé du monde. Les Parties ont également donné des précisions sur la répartition de la population, qui avait des incidences importantes, notamment sur la taille du parc automobile privé, l'occupation des logements et la demande d'énergie et influait par conséquent sur les émissions imputables aux transports et à l'habitat.

11. Au cours de la décennie écoulée, la croissance démographique a été pour la plupart des Parties de l'ordre de 1,5 % par an en moyenne. La densité de population est forte dans un certain nombre de Parties – par exemple 324 personnes/km² en Inde en 2001. Dans le cas de quelques Parties, où une proportion importante de la population vit dans le dénuement absolu, il est apparu que la lutte contre la pauvreté, l'augmentation de la production alimentaire et l'accès à des réseaux d'alimentation en eau potable étaient des priorités majeures du développement.

12. Les Parties qui ont présenté leur communication nationale initiale appartiennent, pour la plupart, au groupe des pays à faible revenu, leur PIB par habitant étant parfois inférieur à 500 dollars des États-Unis (aux prix de 1995 corrigés en fonction de la parité du pouvoir d'achat). Rares sont celles qui peuvent être classées parmi les pays à revenu intermédiaire, avec un PIB par habitant de 15 000 à 20 000 dollars (c'est le cas par exemple des Bahamas et de Malte). La plupart ont fourni des renseignements sur l'évolution de leur économie, évoquant notamment les effets de la mondialisation. Par exemple, le Kazakhstan a fait savoir que du fait de la transition vers l'économie de marché, son PIB avait fortement diminué. D'autres Parties ont indiqué que les fluctuations de l'offre et de la demande de produits de base sur les marchés internationaux avaient été préjudiciables à l'activité économique interne.

13. Certaines Parties ont signalé que malgré une forte croissance économique, elles contribuaient à limiter l'augmentation des émissions de GES et à protéger le climat de la planète en diminuant l'intensité énergétique de la production. La Chine, notamment, a dit avoir réussi, depuis les années 80, grâce à diverses politiques et mesures, à développer son économie à un rythme rapide avec un taux de croissance relativement faible de la consommation d'énergie et des émissions de GES qui en découlent.

14. Le poids des différents secteurs économiques variait d'un pays à l'autre. Les Parties ont majoritairement indiqué que le secteur des services représentait au moins 40 % de leur PIB. Pour un petit nombre d'entre elles, la part du secteur industriel dans le PIB était importante, atteignant, par exemple, 72 % en République de Corée, 48 % en Chine, 32 % en Malaisie, 28 % en Algérie et 25 % au Ghana et en Afrique du Sud.

15. Pour la plupart, les Parties ont souligné que l'agriculture était considérée comme une priorité du développement, le but étant d'assurer la sécurité alimentaire et d'augmenter la contribution de ce secteur au PIB, laquelle s'échelonnait entre 0,8 % pour les États fédérés de Micronésie et 56,4 % pour la République populaire démocratique lao. De même, le pourcentage du territoire national affecté à l'agriculture variait considérablement, de 0,6 % en Jordanie à 82 % au Turkménistan. Le pourcentage de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture et les activités connexes de transformation des denrées alimentaires et de transport était aussi très variable.

16. Presque toutes les Parties ont souligné que le déboisement constituait un problème majeur dans leur pays et communiqué des renseignements sur leurs méthodes de gestion des forêts (reboisement, règles d'exploitation, pratiques de préservation, zones protégées, forêts domaniales, parc nationaux et forêts classées). Plusieurs (Bolivie, Brésil, Côte d'Ivoire, Honduras, Indonésie, République de Corée, République démocratique du Congo et République démocratique populaire lao) ont indiqué que le renforcement des capacités d'absorption tenait une place importante parmi les mesures de réduction des émissions de GES. Les Parties ont souvent communiqué des données chiffrées sur l'étendue de leurs forêts. La plus vaste superficie forestière a été déclarée par le Brésil (560 millions d'hectares), suivi de la Chine et de la République démocratique du Congo (plus de 100 millions d'hectares chacune).

17. La plupart des Parties ont donné des détails sur les ressources et les politiques énergétiques ainsi que sur les institutions compétentes dans ce secteur; les autres ont classé les données relatives à la consommation finale par vecteur énergétique (électricité et chaleur). De nombreuses Parties ont également indiqué leurs réserves estimées de combustibles fossiles ou de sources d'énergie non fossiles, présentant les chiffres relatifs à l'évolution des réserves totales dans le temps et des évaluations qualitatives du rapport entre l'importance de ces réserves et les besoins énergétiques actuels et prévus. L'Afrique du Sud a fait savoir que ses réserves de charbon s'élevaient à 60 milliards de tonnes et qu'elle dépendait de cette source d'énergie pour 90 % de sa production d'électricité. L'Inde et de nombreuses autres Parties ont, elles aussi, indiqué que c'était essentiellement sur le charbon que reposerait la production d'électricité dans un avenir prévisible.

18. De nombreuses Parties ont dit dépendre beaucoup des importations de combustibles fossiles pour satisfaire leurs besoins énergétiques, même si elles exploitent leurs sources d'énergie locales telles que la biomasse. Quelques-unes, cependant, sont exportatrices nettes de combustibles fossiles, ces exportations représentant en valeur entre 20 et 67 % du total des exportations du pays. Certaines d'entre elles ont fait état de leur extrême vulnérabilité face aux incidences possibles des mesures de riposte mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, leur économie étant fortement tributaire des revenus générés par la production, le traitement et l'exportation de combustibles fossiles.

19. L'utilisation de combustibles fossiles plus propres, tels que le gaz naturel, est préconisée en raison des avantages qu'ils présentent du point de vue de l'environnement et des émissions de GES. De nombreuses Parties ont communiqué des informations sur les énergies alternatives, telles que les énergies photovoltaïque, thermosolaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, ainsi que les schistes bitumineux et la biomasse. Certaines ont signalé une importante production d'énergie hydroélectrique dans le pays.

20. Bon nombre de Parties ont mis en relief des aspects particuliers de leur climat, notamment l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes. Par exemple, plus de la moitié d'entre elles ont fait état, dans leur communication nationale initiale, des effets du phénomène d'oscillation australe El Niño. Pour la plupart, les Parties ont souligné qu'elles étaient déjà en proie à des difficultés du fait du climat actuel et des événements et phénomènes connexes, qui risquaient de s'aggraver avec les changements climatiques à venir, ce qui rendait leur économie et leur infrastructure particulièrement vulnérables. Plus de 40 Parties ont indiqué que leur territoire comportait des zones arides et semi-arides, qui subiraient les effets néfastes des changements climatiques. Plus de 30 Parties ont dit avoir dû faire face à de graves inondations et beaucoup d'autres, notamment les petits États insulaires en développement, ont évoqué les dommages causés par les cyclones tropicaux.

21. Certaines Parties ont fait observer qu'il était essentiel de connaître le cadre institutionnel de chaque État et le degré de coordination entre les ministères et les administrations participant au processus de décision pour comprendre les politiques de surveillance des changements climatiques et autres activités de riposte d'un pays. Quelques-unes ont souligné qu'il fallait bien voir aussi que les gouvernements devaient faire face à d'autres impératifs – assurer la croissance économique, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la dépaupérisation et l'emploi – qui pouvaient sembler aller à l'encontre des politiques relatives aux changements climatiques. Les dispositifs institutionnels étaient différents selon les Parties et n'étaient pas toujours bien expliqués. Toutefois, de nombreuses Parties ont mentionné la création de structures institutionnelles spécifiques consacrées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agissait de comités interministériels de coordination de l'action menée dans le domaine des changements climatiques, de groupes de travail techniques chargés de réaliser des études spécifiques sur les inventaires, les mesures d'atténuation, la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation ainsi que de centres de recherche sur le climat chargés de coordonner les études au niveau national. La participation des parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), a été présentée comme un moyen important d'assurer la continuité des activités concernant les changements climatiques.

III. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PLANS À MOYEN ET À LONG TERME

22. En vertu des directives UNFCCC, les Parties non visées à l'annexe I sont tenues de faire figurer dans leur communication nationale initiale des renseignements sur les programmes mis en place aux fins de l'instauration d'un développement durable. La plupart des Parties ont suivi ces directives et fait état dans leur communication de leurs stratégies, priorités et programmes dans ce domaine. Certaines ont évoqué le Programme Action 21 et les objectifs du Millénaire pour le développement, dont elles se sont inspirées pour formuler et mettre en œuvre des politiques intégrées de lutte contre les changements climatiques et de développement durable. Les Parties ont mentionné plusieurs priorités dans le domaine du développement durable: dépaupérisation, accès aux services de base en matière d'éducation et de santé, maîtrise de la croissance démographique, utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles, promotion des écotechnologies et protection de l'environnement.

23. Les conditions propres à chaque pays déterminent dans une large mesure ses priorités et ses objectifs en matière de développement durable. Parmi les aspects les plus importants à cet

égard figurent les profils climatique, géographique et démographique, le mode d'utilisation des terres, le patrimoine naturel, le «panier» énergétique et les structures économiques, autant de facteurs qui influent sur les priorités des pays en matière de développement durable et sur la manière dont les changements climatiques peuvent être intégrés dans le processus de planification.

24. Pour de nombreuses Parties, la dépaupérisation est l'objectif numéro un et le moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Beaucoup ont également souligné l'importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et le développement des zones rurales.

25. Nombre de Parties tiennent compte des changements climatiques dans leurs plans nationaux à court et à long terme, conformément à leurs priorités en matière de développement. Pour ce faire, certaines ont adopté une approche sectorielle, intégrant les préoccupations relatives aux changements climatiques dans leurs plans de développement concernant l'économie, l'urbanisation, l'environnement et l'écosystème ainsi que la sylviculture. D'autres ont préféré adopter une approche descendante, et prendre en compte les questions relatives aux changements climatiques dans leurs plans nationaux d'ensemble. D'autres encore ont opté pour une approche mixte, par exemple en prenant en considération les préoccupations environnementales, et notamment climatiques, dans les plans élaborés pour faire face à l'évolution future de l'offre et de la demande énergétique.

26. Les Parties non visées à l'annexe I ont pris de nombreuses initiatives institutionnelles et gouvernementales pour mieux prendre en compte, coordonner et mettre en œuvre les activités relatives aux changements climatiques aux niveaux national et local. Nombre d'entre elles ont élaboré des plans d'action nationaux axés sur les changements climatiques, qui servent de cadre aux activités de planification et de renforcement des capacités entreprises au niveau national par les organismes publics et dans d'autres secteurs.

27. Les Parties se sont dotées pour la plupart d'une législation relative à la protection de l'environnement, même si celle-ci est essentiellement axée sur des préoccupations locales. Mais, et c'est là le problème majeur, elles ont du mal à l'appliquer et à la faire respecter en raison de difficultés d'ordre administratif et institutionnel, du manque de cohérence des politiques et des lois sectorielles ou de l'insuffisance des capacités et des ressources. De nombreuses Parties ont entrepris de modifier et d'actualiser leur législation environnementale afin de prendre en compte les sujets de préoccupation planétaires, tels que les changements climatiques.

28. Beaucoup d'initiatives et de programmes concernant les changements climatiques auront des retombées positives pour le développement et l'environnement local, et ne présenteront donc que des avantages, ce que de nombreuses Parties ont reconnu, soulignant la nécessité d'adopter des approches intégrées. Celles-ci sont également favorables à l'application d'une stratégie «sans regrets», en particulier aux fins de l'adaptation, compte tenu des incertitudes quant aux incidences des changements climatiques sur telle ou telle région ou tel ou tel pays.

29. Quelques Parties ont indiqué qu'il était nécessaire de réexaminer et d'évaluer les réformes structurelles en cours ou prévues dans le secteur de l'énergie et dans l'industrie dans la perspective des changements climatiques. Il s'agit de remplacer les biens d'équipement en évitant de s'enfermer pour longtemps dans des options technologiques entraînant l'émission de grosses quantités de carbone. Certaines Parties ont insisté sur le fait que ces réformes pouvaient

avoir des conséquences bénéfiques pour le développement durable et devaient donc être engagées dès que possible.

30. Quelques Parties, fortement tributaires des revenus générés par la production, la transformation et l'exportation de combustibles fossiles, tels que le charbon et le pétrole, s'inquiètent des incidences que la mise en œuvre de mesures d'atténuation par les pays développés parties à la Convention pourraient avoir sur leur économie et ont commencé à prendre des mesures pour les évaluer. L'Afrique du Sud, premier producteur mondial de pétrole de synthèse obtenu à partir du charbon, a créé un fonds de recherche pour le développement, la croissance et l'équité. L'Iran, qui a évalué les incidences des mesures d'atténuation à l'aide du modèle d'équilibre général MS-MRT (Multi Sector-Multi Region Trade Model), estime que celles-ci pourraient se traduire au pire par une perte de 6,3 milliards de dollars et au mieux par un gain de 1,6 milliard de dollars (aux prix de 1995) à l'horizon 2030.

31. La plupart des Parties ont évoqué leurs besoins ainsi que les difficultés et les obstacles qu'elles rencontraient pour intégrer les politiques et activités relatives aux changements climatiques dans leurs plans et programmes d'action nationaux en faveur du développement durable. En ce qui concerne les besoins, les Parties non visées à l'annexe I ont indiqué que pour pouvoir dûment prendre en compte les changements climatiques dans le processus de développement durable, il leur fallait:

a) Être à même de faire une place aux changements climatiques et aux autres questions environnementales dans les plans socioéconomiques et/ou sectoriels et dans les initiatives prises en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Avoir les moyens d'intégrer des stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le contexte plus large du développement national;

c) Être à même de formuler, analyser et mettre en œuvre des stratégies et des politiques intégrées;

d) Avoir les moyens de mettre en place des mécanismes de coordination et de soutien aux niveaux national et local;

e) Être à même d'évaluer et de planifier des mesures d'atténuation et d'adaptation et des programmes d'action intégrés;

f) Pouvoir procéder à la collecte, au traitement et à la gestion des données requises pour l'intégration des processus d'évaluation et de prise de décisions;

g) Pouvoir renforcer le cadre institutionnel et avoir les moyens de créer des synergies entre les conventions au niveau national.

IV. INVENTAIRES DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES PAR LES SOURCES ET DES ABSORPTIONS ANTHROPIQUES PAR LES PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE

32. Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 1 des articles 4 et 12 de la Convention, les Parties ont communiqué des informations sur leur inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal.

33. Toutes ont fourni, tout du moins pour une année, des estimations de leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O), à l'exception de quatre Parties qui n'ont communiqué aucun renseignement pour aucun GES. Douze Parties (10 %) ont rendu compte de leurs émissions pour l'année 1990, 94 Parties (77 %) pour l'année 1994, et les autres (13 %) pour des années diverses. Au total, 107 Parties (88 %) ont présenté des estimations pour une partie ou la totalité des précurseurs de GES³. Quinze Parties (12 %) n'ont donné aucune estimation concernant ces gaz. Dix-huit Parties (15 %) ont communiqué des estimations de leurs émissions pour les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et/ou l'hexafluorure de soufre (SF₆). Soixante-quatre Parties (52 %) ont fourni des estimations de leurs émissions de dioxyde de soufre (SO₂).

34. Étant donné que c'est le plus souvent pour 1994 que les Parties ont présenté les données de leur inventaire national de GES, le présent rapport de compilation-synthèse récapitule les données d'inventaire correspondant aux émissions et absorptions totales fournies pour cette année-là ou l'année considérée la plus proche. Afin de faciliter la comparaison des résultats des inventaires, les estimations fournies par les Parties ont été, au besoin, converties, en équivalent CO₂ au moyen des potentiels de réchauffement de la planète (PRP) recommandés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1995. Cette présentation fait apparaître la part relative des différents GES et des différents secteurs dans les émissions totales des Parties.

35. Si l'on considère les émissions totales de GES, exprimées en équivalent CO₂, hors secteur CATF, le principal GES était le CO₂ pour plus de la moitié des Parties (55 %). Pour un tiers d'entre elles (33 %), c'était le CH₄ et pour 14 (12 %), le N₂O.

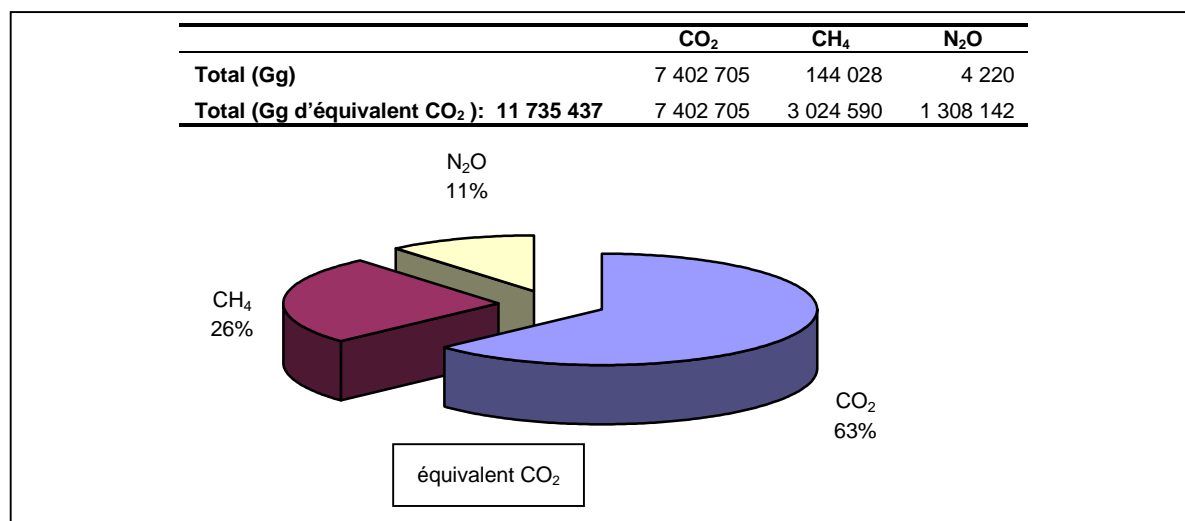
36. Les émissions de GES (hors secteur CATF) notifiées par 122 Parties non visées à l'annexe I pour l'année 1994 ou l'année considérée la plus proche représentent au total 11,7 milliards de tonnes⁴ d'équivalent CO₂ (fig. 1). Le plus gros des émissions est imputable au CO₂, soit au total 7,4 milliards de tonnes (63 %), devant le CH₄ (3 milliards de tonnes – 26 %) et le N₂O (1,3 milliard de tonnes – 11 %).

³ Les précurseurs sont des substances présentes dans l'atmosphère qui ne sont pas elles-mêmes des GES ou des aérosols, mais qui influent sur les concentrations de ceux-ci en intervenant dans les processus physiques ou chimiques dont dépendent leur taux de production ou de destruction.

⁴ Un milliard de tonnes est égal à 10⁹ tonnes, 10³ Tg (téragrammes) ou 10⁶ Gg (gigagrammes).

37. Le volume des émissions varie considérablement selon les Parties. Les émissions totales de GES exprimées en équivalent CO₂, hors secteur CATF vont de 4,7 et 4 057 306 Gg (soit un rapport de 1 à 863 257). Dix-neuf Parties ont fait état d'un volume inférieur à 1 million de tonnes d'équivalent CO₂; par contre, 22 autres ont notifié un volume supérieur à 100 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Figure 1. Total des émissions de gaz à effet de serre, hors secteur CATF, pour l'année 1994 ou l'année considérée la plus proche



38. Les différences constatées dans la répartition régionale des émissions totales de GES sont essentiellement dues aux conditions propres aux pays prévalant dans chaque région. Pour ce qui est de l'Afrique, les Parties ont majoritairement indiqué (56 %) que le CH₄ était le principal GES; pour les trois autres régions⁵, c'était le CO₂. La région de l'Asie et du Pacifique est celle qui, au total, émet le plus de GES les plus importants (7,9 milliards de tonnes d'équivalent CO₂); viennent ensuite l'Amérique latine et les Caraïbes (2 milliards de tonnes d'équivalent CO₂), l'Afrique (1,6 milliard de tonnes d'équivalent CO₂) et la région «Autre» (0,1 milliard de tonnes d'équivalent CO₂).

39. La source d'émissions de GES la plus importante était le secteur de l'énergie pour 70 Parties, alors que pour 45, c'était celui de l'agriculture et pour 6, celui des déchets. Pour la plupart des Parties, l'agriculture se plaçait au deuxième rang des principaux secteurs d'émission, suivie par les procédés industriels, puis par le secteur des déchets. Presque partout, dans le secteur CATF (changement d'affectation des terres et foresterie) les absorptions compensaient les émissions.

⁵ Les quatre régions considérées sont l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et la région dénommée «Autre».

40. Le secteur CATF constitue un puits net de GES pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et la région «Autre»⁶. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce secteur serait une source nette d'émissions. Même si, comme les Parties l'ont signalé, les données relatives au secteur CATF comportent une marge d'incertitude importante, la différence entre les émissions totales hors secteur CATF (11,7 milliards de tonnes d'équivalent CO₂) et secteur CATF compris (11,9 milliards de tonnes d'équivalent CO₂) n'est que de 1,7 % au niveau de la région.

41. Pour les 122 Parties non visées à l'annexe I, la moyenne des émissions par habitant (exprimées en tonnes d'équivalent CO₂, hors secteur CATF) s'établit à 2,8 tonnes. C'est en Afrique qu'elle est la plus faible (2,4 tonnes) et dans la région «Autre» qu'elle est la plus élevée (5,1 tonnes). Cette moyenne est de 2,6 tonnes pour la région de l'Asie et du Pacifique et de 4,6 tonnes pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

V. MESURES VISANT À AIDER À FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

42. Les Parties ont fait état d'une vaste gamme de mesures dans leur communication nationale initiale. La plupart d'entre elles ont dit s'appuyer sur les principes du développement durable pour évaluer les solutions envisageables afin de freiner l'augmentation des émissions de GES et de renforcer les puits. Le choix des mesures a donc été en partie déterminé par les principales conditions propres à chacun des pays, à savoir la population, le patrimoine naturel, les caractéristiques géographiques et les structures politiques et économiques, ainsi que les priorités nationales telles que la dépaupérisation, la fourniture d'un accès aux services de base et à la santé et autres considérations financières et techniques.

43. Le contenu et le niveau de détail des rapports étaient différents selon les conditions propres aux pays et la façon dont les Parties avaient décidé de mettre en œuvre la décision 10/CP.2. La majorité des mesures mentionnées dans les communications nationales initiales concernaient l'énergie, l'agriculture, le secteur CATF et la gestion des déchets. Dans bien des cas, le degré d'application des mesures présentées n'était pas précisé. De nombreuses Parties ont indiqué qu'elles entamaient tout juste l'évaluation des mesures et que, pour élaborer des recommandations plus détaillées, il leur faudrait consulter les parties prenantes du secteur public et du secteur privé et arrêter une politique générale et des dispositions juridiques appropriées. L'évaluation des mesures variait aussi selon les secteurs et les Parties.

44. Pour évaluer les solutions envisageables et définir les mesures à prendre afin de réduire les émissions de GES et de fixer ces gaz, certaines Parties ont eu recours à l'avis d'experts et d'autres se sont servies des outils informatiques. Le plus souvent, celles qui se sont fondées sur l'avis d'experts ont utilisé pour les évaluations leurs inventaires de GES, leur profil de croissance économique et leurs plans nationaux de développement durable. En outre, les Parties ont fait part de leur préférence pour une démarche reposant sur une évaluation globale des options, tenant compte de l'analyse du cycle de vie ainsi que des incidences de l'application de chaque option.

⁶ La région «Autre» correspond à l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, Malte et la République de Moldova.

45. Dans le secteur de l'énergie, parmi les instruments généralement utilisés pour l'analyse, on citera le LEAP (système de planification à long terme des énergies de substitution), l'ENPEP (programme d'évaluation de l'énergie et de l'électricité), le modèle MARKAL-MACRO (Market Allocation Macro-economic model), le modèle STAIR (pour les services, les transports, l'industrie et le secteur résidentiel), le modèle ETO (optimisation des technologies de l'énergie), le Modèle de demande en énergie pour l'Europe – Sud (MEDEE-S), le modèle d'optimisation des flux d'énergie – environnement (EFOM-ENV), le WASP (programme de Vienne pour la planification des systèmes automatiques) et le modèle GACMO (modèle de chiffrage des coûts d'atténuation des émissions de GES).

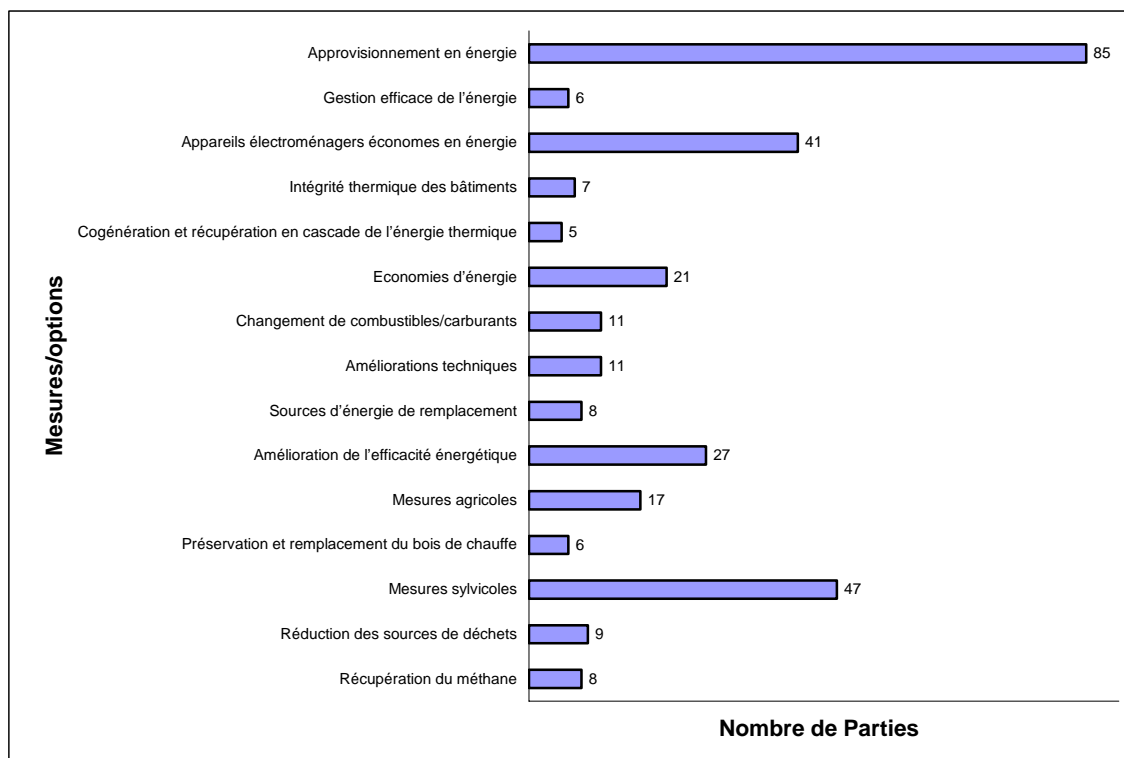
46. Plusieurs Parties (par exemple, l'Argentine, la Bolivie, le Ghana, le Honduras, la République de Moldova et le Turkménistan) ont exposé les méthodes d'évaluation des mesures dans le secteur des déchets et dans le secteur CATF. Certaines ont utilisé des outils de régression linéaire, tandis que d'autres ont dit avoir eu recours à des méthodes correspondant à celles préconisées dans les *Lignes directrices du GIEC 1995 pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* en ce qui concerne les catégories de sources.

47. Certaines Parties (par exemple, le Botswana, l'Éthiopie, le Nicaragua, Sainte-Lucie, le Soudan et la Tunisie) ont rendu compte des méthodes qu'elles avaient utilisées pour prévoir leurs émissions futures pour le cas où leur politique resterait inchangée et pour un ou deux scénarios prévoyant une réduction des émissions ou la fixation des GES. Dans le secteur de l'énergie, les principales variables retenues pour la construction des scénarios étaient la croissance démographique, la demande d'énergie et le PIB. Parfois, les projections des émissions ont été faites pour plusieurs années.

48. Du fait de l'importance du secteur de l'énergie, 85 Parties ont fait état de mesures dans ce secteur pour réduire leurs émissions de GES (voir la figure 2). Environ la moitié ont également mentionné des mesures destinées à limiter les émissions et à renforcer les absorptions par les puits dans le secteur CATF. En outre, un tiers environ a cité des mesures visant à réduire les émissions de GES dans les secteurs de l'agriculture et des déchets. La figure 2 indique le nombre de Parties ayant fait état de mesures dans les divers secteurs.

49. Parmi les mesures concernant l'offre figuraient notamment l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, l'optimisation du processus de transformation, la modernisation des centrales thermoélectriques, le changement de combustibles/carburants, l'importation d'électricité, la réduction des pertes au niveau du transport et de la distribution, l'élaboration de plans visant à promouvoir l'électrification des campagnes et l'exploitation des sources d'énergie renouvelables. Pour agir sur la demande, les Parties ont cité différents types de mesures, allant de la réglementation à l'éducation et à la promotion de l'information dans les sous-secteurs des transports, de l'habitat, du commerce et de l'industrie.

Figure 2. Nombre de Parties ayant fait état de mesures dans les divers secteurs



50. Plus de la moitié des Parties ont souligné combien il était important de mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables et d'en promouvoir l'utilisation. Pour de nombreuses Parties, il s'agissait surtout, dans ce domaine, de développer les programmes hydroélectriques, essentiellement grâce à de nouveaux projets de centrales de petite dimension. Les Parties s'intéressent également à d'autres formes d'énergie renouvelable, notamment aux énergies solaire, géothermique et éolienne, aux biocarburants et aux technologies connexes. Quelques-unes, dont le territoire, du fait des conditions pédologiques et climatiques, se prête à la culture de la canne à sucre (par exemple, le Brésil, Cuba, Maurice), étudient la possibilité d'investir davantage dans la production de bagasse. Au Brésil, l'éthanol s'est révélé être un carburant fiable pour les voitures. Il possède un indice d'octane plus élevé que l'essence, ne contient pas de soufre et ne détériore pas les convertisseurs catalytiques.

51. De nombreuses Parties, dont le Brésil, la Chine, la Colombie et le Costa Rica, ont rendu compte de l'exploitation de sources d'énergie renouvelables. Au Costa Rica, 92 % des besoins en électricité sont couverts par les énergies renouvelables; les centrales géothermiques produisent 990 MW et l'énergie éolienne représente 600 MW de puissance installée. Le potentiel hydroélectrique de la Colombie s'élève à 25 000 MW et celui des autres sources d'énergie renouvelables à 1 200 MW. En 2000, 88 % de l'électricité du Brésil étaient d'origine hydraulique. Ce pays a également construit 205 petites centrales hydroélectriques, qui génèrent 865 MW, et 40 000 nouvelles centrales, qui devraient produire 504,9 MW supplémentaires, sont en construction. Le Gouvernement a approuvé la construction de 82 autres centrales, qui, une fois en service, devraient produire 1 323 MW à moyen terme. En 2000, la Chine avait construit

dans les campagnes 40 000 centrales hydroélectriques d'une capacité installée de 24,8 GW et produisait quelque 80 millions de MWh d'électricité par an. Le pays a fait savoir que l'utilisation des énergies renouvelables avait permis de réduire la combustion de charbon de plus de 33 millions de tonnes.

52. Près des deux tiers des Parties déclarantes ont fait état de mesures dans le sous-secteur des transports. L'attention accordée par les Parties à ce sous-secteur tient au fait que les transports constituent dans bien des cas l'une des sources de GES qui progressent le plus vite, en particulier dans les grandes villes, où ils provoquent une dégradation de la qualité de l'air, une pollution sonore et des embouteillages. Vu les conséquences directes de ce sous-secteur sur la santé et le bien-être de l'homme, l'adoption de mesures visant à réduire les émissions dues aux transports est souvent souhaitable pour préserver l'environnement; en outre, il en résulte une diminution des émissions de GES. Les mesures signalées concernent aussi bien le recours à des technologies nouvelles que l'amélioration des technologies existantes: mise sur le marché de véhicules électriques ou fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC), dispositions visant à inciter les automobilistes à opter rapidement pour des véhicules hybrides, adoption de normes relatives aux émissions produites par les véhicules et à l'efficacité énergétique des voitures particulières et des véhicules utilitaires et promotion d'autres modes de transport. S'ajoutent à ces mesures, le développement du covoiturage pour réduire l'utilisation des voitures particulières, l'amélioration du système de transport public, notamment via l'élaboration de schémas directeurs pour la circulation routière, l'adoption de dispositions législatives destinées à limiter les importations de véhicules d'occasion et/ou remis en état, l'amélioration des infrastructures routières, ainsi que la modernisation des locomotives (il s'agit de passer des motrices diesel aux motrices électriques) et l'utilisation dans la mesure du possible des systèmes de transport fluviaux.

53. Bien que la plupart des Parties non visées à l'annexe I soient encore peu industrialisées, la situation devrait évoluer. On peut donc s'attendre à une augmentation des émissions de GES dans ce sous-secteur. Certaines Parties ont fait état de projets de modernisation des procédés industriels et des équipements; elles ont notamment prévu de doter les cimenteries et les aciéries de procédés de production écologiques et respectueux de l'environnement. D'autres ont mis au point des politiques visant à encourager une production industrielle plus propre, imposant notamment des objectifs d'intensité énergétique stricts et des plans d'économies d'énergie à différentes branches. La Chine, par exemple, a pris un certain nombre de mesures visant à inciter aux économies d'énergie – bonifications d'intérêts, taux d'intérêt différentiels, suppression des taxes à l'importation, réduction de l'impôt sur le revenu des entreprises et amortissement accéléré. Depuis 1990, le Gouvernement chinois a fermé plusieurs grandes entreprises qui utilisaient des technologies obsolètes ou qui consommaient de l'énergie et des matières premières de manière particulièrement inefficace.

54. Plus de la moitié des Parties ont cité diverses mesures concernant les sous-secteurs de l'habitat et du commerce. Parmi les options retenues figurent l'isolation thermique des logements, l'utilisation de réfrigérateurs et de systèmes d'éclairage économiques sur le plan énergétique, l'installation de thermostats sur les chauffe-eau électriques et de compteurs à prépaiement pour les consommateurs privés, l'installation de chauffe-eau solaires dans les habitations, l'offre de systèmes de climatisation perfectionnés, la mise en œuvre des programmes de gestion de la demande, et de mesures visant à encourager le changement de combustibles/carburants, ainsi que le recours aux énergies renouvelables.

VI. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

55. La plupart des Parties ont consacré un chapitre à la description générale des mesures prises dans le domaine de la recherche et de l'observation systématique, tandis que d'autres ont abordé la question dans diverses sections de leur communication nationale. Les Parties ont présenté toute une série de projets de recherche et activités d'observation systématique concernant les changements climatiques, qui sont en cours d'exécution ou d'élaboration. Ces activités visent à combler les lacunes dans les connaissances dont les Parties ont besoin pour mieux comprendre les incidences possibles des changements climatiques et à leur permettre de se préparer à élaborer des stratégies rationnelles dans ce domaine. Les Parties ont également présenté le cadre institutionnel dans lequel sont menées les recherches au niveau national ainsi que leur collaboration avec les organismes internationaux et régionaux.

56. Certaines ont rendu compte de leurs activités de recherche et d'observation systématique d'une manière succincte tandis que d'autres ont exposé en détail les résultats de leurs études et de leurs activités de recherche relatives aux caractéristiques climatiques et à la variabilité du climat. Des Parties ont présenté en particulier les résultats d'études sur les incidences des changements climatiques et les mesures d'adaptation, issus notamment de travaux de modélisation et de prévision se rapportant au climat. D'autres ont indiqué qu'elles étaient en train de mettre en place des bases de données nationales et régionales sur la météorologie et l'environnement. Toutes les Parties déclarantes ont également décrit leurs programmes concernant la création, aux fins de l'observation du système climatique, de réseaux nationaux de stations d'observation météorologique atmosphérique, océanographique et terrestre.

57. La plupart des Parties ont donné des renseignements sur les activités qu'elles menaient, aux niveaux national et international, en matière de recherche, en mettant en évidence les priorités de la recherche nationale sur les changements climatiques. Plusieurs Parties ont indiqué qu'elles avaient élaboré, au plan national, des plans de recherche et des stratégies à long terme particuliers dans différents domaines relevant des changements climatiques. Beaucoup ont fait état de plans de recherche particuliers au niveau national mais ont précisé que de nombreux programmes de recherche sur d'autres questions relatives à l'environnement et à l'énergie étaient menés à l'échelle internationale ou régionale.

58. Des Parties ont attiré l'attention sur la nécessité, d'une part, de développer la recherche sur les pratiques agricoles et les espèces résistantes aux changements climatiques et, d'autre part, d'encourager la surveillance des émissions de carbone dans les zones d'exploitation forestière et d'élevage. La plupart ont recommandé de poursuivre les recherches sur les incidences du changement climatique sur l'agriculture et la sylviculture, d'entreprendre des études sur la faisabilité technique et économique du dessalement de l'eau de mer et des aquifères souterrains, les effets de la hausse des températures sur la santé, et les incidences des changements climatiques sur la diversité de la flore et de la faune indigènes, la pêche, la santé et le paludisme et de procéder à une évaluation des plantes cultivées à forte valeur ajoutée résistantes à la sécheresse.

59. Plusieurs Parties ont également fait état d'études de grande valeur sur la glaciologie. Le Brésil et l'Afrique du Sud ont mentionné les travaux de recherche sur le climat menés dans le cadre du Traité de l'Antarctique, qui étaient extrêmement utiles pour mieux comprendre les changements climatiques.

60. Dans la plupart des Parties, les travaux de recherche étaient menés dans le cadre de ministères, d'instituts de recherche financés par l'État, d'universités et de centres de recherche. Quelques Parties ont indiqué que des fonds avaient été spécialement constitués pour financer la recherche sur les changements climatiques, mais la plupart ont signalé que différents facteurs – budgets nationaux restreints, financement insuffisant, ressources humaines et appui technique limités, notamment – entraveraient les activités de recherche, d'où un amenuisement des stocks d'instruments et de matériel et un ralentissement de l'extension des réseaux existants visant à augmenter la proportion du territoire national couvert.

61. De nombreuses Parties, en particulier les plus grandes, ont indiqué qu'elles coopéraient à des activités de recherche scientifique et d'observation systématique afin de parvenir à mieux cerner les causes, les effets, l'ampleur et l'évolution des changements climatiques au fil du temps et de lever en tout ou partie les incertitudes qui subsistaient à cet égard. Des équipes nationales de chercheurs de plusieurs Parties participent à divers programmes d'observation de la planète menés dans le cadre d'organisations régionales et internationales aux fins de l'étude des changements climatiques, au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au Système mondial d'observation de l'océan (SMOO). Plusieurs Parties ont mentionné la coopération technique avec des pays voisins (Brésil et Argentine, Chine et Inde, Afrique du Sud et Botswana).

62. Plusieurs Parties ont noté que les résultats de leurs recherches avaient été utiles au GIEC et qu'elles continueraient à participer activement aux activités de cet organe. Il a également été noté que cette participation aidait à mieux comprendre la situation actuelle et les perspectives d'évolution du climat.

VII. INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MESURES D'ADAPTATION ET STRATÉGIES DE RIPOSTE

63. Toutes les Parties ont suivi les directives UNFCCC pour rendre compte des incidences des changements climatiques et traiter de la question de la vulnérabilité et de l'adaptation. Les informations communiquées portaient principalement sur les solutions, les mesures et les stratégies qu'elles devaient mettre en œuvre dès à présent et dans l'avenir pour réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques et s'y adapter. Mais les Parties ont aussi évoqué les méthodes et les approches utilisées pour évaluer leur vulnérabilité et les mesures d'adaptation, les défauts des méthodes et des outils, les problèmes et les difficultés rencontrés, les domaines étudiés, les méthodes d'analyse et d'évaluation des besoins et priorités en matière de soutien financier et technique, ainsi que le cadre institutionnel et le travail en réseau.

64. Les renseignements fournis variaient sensiblement selon les Parties, tant qualitativement que quantitativement. Presque toutes ont précisé leurs besoins et préoccupations concernant l'évaluation des incidences des changements climatiques, de leur vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, signalant qu'il s'agissait, selon elles, de questions clés pour l'instauration d'un développement durable.

65. La plupart des Parties déclarantes ont utilisé à la fois des méthodes élaborées au niveau international et des modèles nationaux, recourant aussi bien à des modèles informatiques complexes qu'à des évaluations qualitatives fondées sur l'avis d'experts et l'étude de la documentation pertinente. En outre, nombreuses sont celles qui ont fait appel à l'analyse

statistique et à des analogues spatiaux/temporels afin de construire des scénarios de changements climatiques pour différents horizons temporels jusqu'à l'année 2100, scénarios à partir desquels ont été déduites les relations entre les changements climatiques moyens et les phénomènes extrêmes.

66. Les Parties ont utilisé un large éventail de scénarios concernant l'élévation du niveau de la mer pour différents horizons temporels jusqu'à l'année 2100. Elles ont effectué des analyses de sensibilité en étudiant les conséquences de différents scénarios d'émissions (niveau d'émissions faible et niveau d'émissions élevé) sur les variations futures du niveau des mers et ont prédit les incidences de ces variations sur les zones et les ressources côtières. Les Parties ont aussi eu recours à des modèles biophysiques et à des modèles fondés sur les processus pour simuler les incidences sur l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières et les écosystèmes marins, les écosystèmes terrestres et les forêts, la santé de l'homme, la pêche, les établissements humains, l'énergie et le tourisme.

67. Les Parties ont souligné les limites des modèles de circulation générale s'agissant de construire des scénarios régionaux des changements climatiques, limites qui tiennent principalement à l'échelle spatiale et à la faible résolution des extraits obtenus. Nombre d'entre elles n'ont pas clairement indiqué les méthodes utilisées pour évaluer et analyser les possibilités, stratégies et mesures d'adaptation. La plupart des solutions envisageables ont été mises en évidence suivant les Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation conçues pour évaluer et déterminer le coût de stratégies et de mesures d'adaptation particulières.

68. La plupart des Parties ont souligné qu'elles étaient déjà en proie à des difficultés du fait de phénomènes climatiques ou liés au climat, difficultés qui risquaient de s'aggraver avec les changements climatiques à venir, d'où leur grande vulnérabilité. Les petits États insulaires en développement ainsi que les pays qui ont un long littoral et dont une partie du territoire présente un relief très bas ont évoqué les différents problèmes auxquels ils devaient faire face – graves inondations et sécheresses extrêmes, modifications du phénomène El Niño, tempêtes tropicales, dont certaines étaient atypiques, intrusions d'eau salée, ondes de tempête, dégradation des récifs coralliens et modification des schémas migratoires d'espèces de poissons importantes. Des pays se sont dits préoccupés par la viabilité à long terme de leurs zones arides ou de leurs terres marginales.

69. La plupart des Parties ont présenté une liste des mesures d'adaptation possibles sans les évaluer, les classer par ordre de priorité ou en chiffrer le coût tandis que certaines ont utilisé des méthodes statistiques et des matrices de sélection pour évaluer les solutions retenues. Les renseignements communiqués par les Parties sur les secteurs/domaines qui étaient actuellement ou qui seraient dans l'avenir les plus vulnérables dépendaient de l'importance relative que ceux-ci présentaient sur le plan économique. Les secteurs/domaines suivants ont été cités: agriculture et sécurité alimentaire, ressources en eau, zones côtières et écosystèmes marins, écosystèmes terrestres (forêts, parcs, etc.), santé de l'homme et établissements humains, pêche, biodiversité, infrastructures, récifs coralliens, tourisme et énergie.

70. Certains pays ont évoqué l'effet fertilisant de l'augmentation des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère. Les petits États insulaires en développement ont indiqué que l'élévation du niveau de la mer pourrait entraîner une baisse des rendements dans l'agriculture et avoir un effet

dévastateur sur les collectivités et les infrastructures côtières. De nombreuses Parties ont dit connaître déjà de graves problèmes d'approvisionnement en eau en raison de l'accroissement rapide de la population, de la constante augmentation des besoins en eau de l'agriculture et de l'industrie, de la poursuite de l'urbanisation et d'une pollution toujours importante des masses d'eau, ces problèmes étant encore aggravés par les effets de la variabilité climatique et des phénomènes extrêmes.

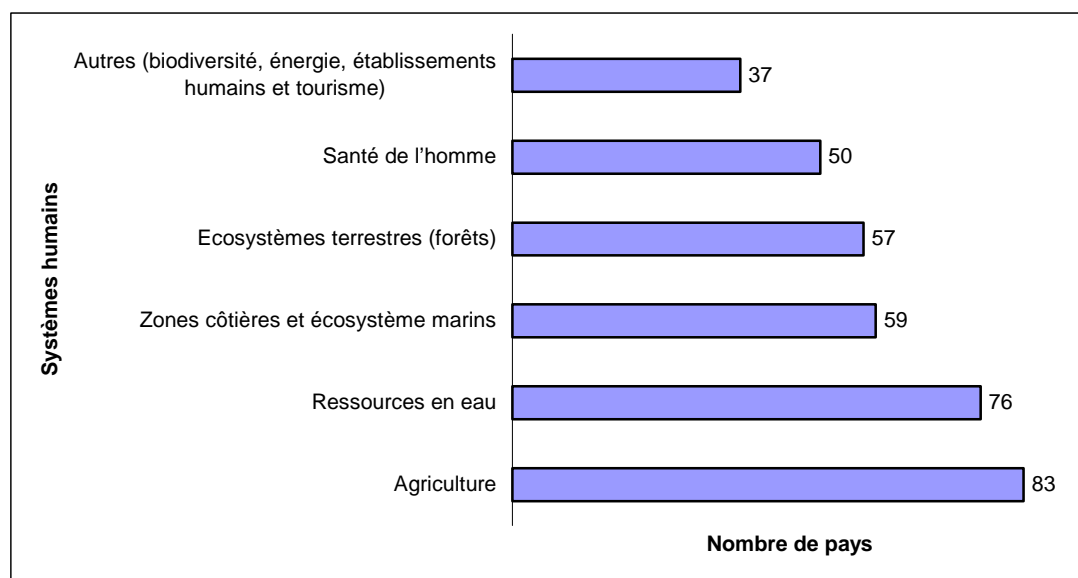
71. Des Parties ont communiqué des informations sur l'incidence probable de maladies telles que le paludisme, le choléra et la dengue ainsi que sur le risque d'augmentation des maladies cardiovasculaires et intestinales, des cas de grippe et de fièvre jaune et de la morbidité en général. Elles ont toutefois indiqué que, faute de données suffisantes, les interactions entre les conditions sanitaires et le climat étaient encore mal connues. C'est pourquoi une grande partie des informations communiquées au sujet des conséquences des changements climatiques sur la santé de l'homme reposaient sur des évaluations qualitatives, même si quelques Parties ont utilisé les corrélations statistiques pour mettre en évidence le rapport entre les caractéristiques climatiques, les données démographiques et l'incidence de maladies telles que le stress thermique, les crampes, la déshydratation, les éruptions cutanées, les troubles vasculaires et rénaux, la conjonctivite virale et la grippe.

72. La plupart des pays ont évalué les incidences des changements climatiques prévus sur leurs forêts et parcours (modifications de la biomasse, de la composition des espèces et des types de végétation). Dans l'ensemble, ces incidences ont été jugées négatives. D'autres pays ont examiné les incidences possibles des changements climatiques sur la pêche dans le cadre de leurs évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Des Parties ont fourni des renseignements sur la vulnérabilité du tourisme, des infrastructures, des systèmes énergétiques et de la biodiversité, qui pâtiraient de la fréquence et de l'intensité accrues des tempêtes et des ouragans. La figure 3 montre le pourcentage des Parties qui ont expliqué, secteur par secteur, en quoi elles étaient particulièrement vulnérables.

73. Parmi les mesures d'adaptation envisagées figurent une réforme des politiques de l'eau axée sur la conservation des eaux, les transferts d'eaux entre bassins, le dessalement, la gestion des crues et la construction de barrages, l'introduction de plantes résistantes à la sécheresse, l'amélioration des systèmes d'alerte précoce, le renforcement de la lutte contre l'érosion, la mise en place de programmes de formation et d'aide à l'intention des agriculteurs, la gestion intégrée des zones côtières, l'amélioration des systèmes de santé, une meilleure gestion des forêts, la protection des infrastructures touristiques, le renforcement de la législation relative à l'environnement et la promotion de la préservation de la nature.

74. Un grand nombre de Parties ont également rendu compte de plans visant à prendre en compte ou intégrer les problèmes posés par les changements climatiques dans leur processus de planification, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le long terme. Quelques-unes ont inclus des mesures d'adaptation dans leur plan d'action national ou dans leur plan d'action national relatif à l'environnement, première étape d'un processus d'adaptation. D'autres ont indiqué qu'une modification de la législation faciliterait l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans l'avenir.

Figure 3. Pourcentage des Parties ayant expliqué, secteur par secteur, en quoi elles étaient particulièrement vulnérables



75. Des Parties ont associé les acteurs compétents, notamment les décideurs, au processus d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, principalement par le biais de réunions, de consultations et d'ateliers.

76. La plupart des Parties ont fourni des informations sur les mesures et les stratégies d'adaptation possibles dans les secteurs clefs. Pour les pays des régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ce sont les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau qui doivent en priorité faire l'objet de mesures d'adaptation alors qu'en Asie l'agriculture, les forêts et les écosystèmes terrestres sont considérés comme hautement prioritaires. Pour les petits États insulaires en développement, l'adaptation des ressources en eau et des zones côtières, notamment pour parer à l'élévation du niveau de la mer, représente la priorité absolue.

77. Diverses mesures d'adaptation préventives et correctrices ont été mises en évidence dans les secteurs clefs. La plupart de ces mesures concernent la gestion des cultures, la gestion des terres, la conservation des sols et des ressources en eau dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'offre et de la demande de ressources en eau, la conservation et la gestion des forêts et des autres écosystèmes terrestres, l'aménagement du territoire et la gestion intégrée des zones côtières et l'amélioration du niveau de vie, de la surveillance, du suivi et des systèmes d'alerte précoce en cas d'apparition de vecteurs de maladies qui menacent la santé de l'homme.

VIII. ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

78. Pour la plupart des Parties, l'établissement des communications nationales et la mise sur pied de projets relatifs au climat avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres organismes multilatéraux ou bilatéraux ont facilité le lancement de campagnes d'éducation et d'information du public. Même si des progrès sensibles ont été accomplis dans le domaine de la sensibilisation du public, ces activités devraient être complétées par des

programmes d'éducation et de formation. Les Parties non visées à l'annexe I sont toutes préoccupées par l'absence de tels programmes aux niveaux national et régional.

79. Toutes les communications nationales initiales contenaient des renseignements sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Environ la moitié des Parties déclarantes ont consacré une section ou un chapitre distinct à ces questions. Quant aux autres Parties, elles ont évoqué les activités d'éducation et de sensibilisation du public dans différents chapitres de leurs communications nationales.

80. Les informations communiquées varient beaucoup selon les Parties, la moitié seulement d'entre elles donnant des exemples de programmes et d'activités et des détails sur ceux-ci. D'autres Parties ont fourni des informations générales, parfois fragmentaires, sur leurs programmes et activités. Les informations concernant le type, la portée et le but des activités diffèrent aussi, chaque pays impulsant ses propres activités en fonction de sa situation particulière. Des différences sont signalées en ce qui concerne les groupes cibles (société civile, milieux universitaires, jeunes et étudiants, femmes, agents de l'État), l'existence d'organismes chargés de l'éducation dans le domaine de l'environnement et/ou des changements climatiques et la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des plans et des stratégies.

81. La plupart des Parties ont indiqué que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public jouaient un rôle important dans la mise en œuvre des programmes et des projets concernant les changements climatiques et qu'une large place leur était faite dans les stratégies nationales correspondantes. Les Parties déclarantes ont toutes évoqué la nécessité d'améliorer leurs programmes nationaux d'éducation formelle ou informelle, de formation et de sensibilisation du public dans l'ensemble des domaines touchant les changements climatiques. La plupart ont insisté sur la nécessité d'alerter et d'éclairer davantage l'ensemble de la société par l'intermédiaire des médias, des établissements d'enseignement (par exemple écoles et universités) et des instituts de recherche, et en faisant appel au secteur public et au secteur privé, afin d'amener un grand nombre d'acteurs à contribuer activement à la promotion de politiques ou l'application de mesures concernant les changements climatiques.

82. Des Parties ont indiqué qu'elles avaient lancé des programmes visant à sensibiliser davantage les différents groupes cibles aux changements climatiques, en utilisant leurs propres ressources et avec l'appui d'organisations bilatérales et multilatérales, ainsi que d'autres organisations internationales. Ces initiatives ne suffisent toutefois pas; certains domaines réclament encore beaucoup d'attention. Parmi les activités qui continuaient de nécessiter un appui, les Parties ont cité la mise au point de matériel didactique et de matériel destiné à la sensibilisation du public, l'intégration de la question des changements climatiques dans les programmes scolaires nationaux, la création d'institutions ou le renforcement des institutions existantes, ainsi que la traduction des textes sur les changements climatiques dans un langage compréhensible par le grand public et dans les langues locales.

83. Même si en matière d'éducation du public, les objectifs et les priorités varient selon les besoins des groupes cibles, le but ultime est toujours de faire en sorte que chacun comprenne les problèmes liés aux changements climatiques et assume sa part de responsabilité dans leur règlement. Sachant que les changements climatiques ont une incidence sur la vie de chacun, des Parties ont rendu compte des activités visant les acteurs suivants: enfants, jeunes, étudiants, enseignants, chercheurs, décideurs, parlementaires, agents des collectivités locales, ONG,

organisations communautaires, médias, secteur privé et industrie. D'autres ont insisté sur la nécessité d'organiser des campagnes d'éducation mieux ciblées en direction de certains secteurs ou catégories de la population vulnérables tels que les femmes, les agriculteurs et les pêcheurs.

IX. BESOINS ET DIFFICULTÉS

84. La plupart des Parties ont indiqué que des progrès notables avaient été réalisés au niveau national dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Elles ont toutefois souligné que pour qu'elles puissent s'employer plus activement à respecter les engagements en matière de notification qu'elles avaient pris au titre de la Convention, il faudrait que l'on prenne en considération leurs besoins dans les domaines financier, technique et institutionnel ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités.

85. De nombreuses Parties ont fait état de la nécessité d'améliorer les mécanismes institutionnels pour faciliter la collecte et l'analyse des données tandis que d'autres ont mentionné le besoin de poursuivre le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines aux fins de l'établissement des communications nationales. Quelques Parties ont indiqué que pour faciliter la prise en compte des préoccupations concernant les changements climatiques lors de l'élaboration des politiques, il était indispensable de renforcer la coopération entre les institutions et les administrations compétentes et de mieux coordonner leur action. Elles ont aussi évoqué la nécessité d'améliorer les compétences des coordonnateurs nationaux des activités relatives aux changements climatiques et des institutions nationales chargés de gérer et coordonner les programmes dans ce domaine.

A. Inventaires des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre

86. La plupart des Parties ont indiqué qu'elles ne disposaient pas de moyens techniques et institutionnels suffisants pour pouvoir dûment s'acquitter des obligations contractées au titre de la Convention en ce qui concerne la notification de leurs inventaires nationaux de GES.

87. Pour la grande majorité d'entre elles, le manque de données d'activité constituait un obstacle majeur à l'estimation des émissions de certaines catégories de sources dans au moins un secteur, en général le secteur de l'énergie ou le secteur CATF et, dans une moindre mesure, ceux de l'agriculture, des procédés industriels et des déchets. S'agissant de l'utilisation de l'énergie, la plupart des Parties ont évoqué, en termes généraux ou en détail, le manque de données d'activité sur la consommation de combustibles issus de la biomasse par les ménages, sur l'efficacité énergétique des véhicules et des équipements dans les sous-secteurs des transports et de l'industrie et sur les combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux. Quelques-unes ont dit avoir eu des difficultés à obtenir des données d'activité pour les séries chronologiques requises dans le secteur CATF selon la méthodologie du GIEC. Souvent, les données sur l'utilisation des terres et le couvert forestier étaient anciennes ou n'étaient pas disponibles sous une forme appropriée.

88. De l'avis de la plupart des Parties, pour plusieurs catégories de sources, l'application des coefficients d'émission par défaut du GIEC n'était pas adaptée au contexte national et il convenait par conséquent d'élaborer des coefficients sectoriels appropriés afin d'améliorer la qualité des données d'inventaire. Des Parties ont souligné, par exemple, que l'applicabilité

des coefficients d'émission du GIEC pour les GES autres que le CO₂ était limitée et qu'il fallait étudier la composition des types de combustibles locaux et définir des coefficients spécifiques pour les émissions fugaces de gaz d'origines diverses (champs de pétrole, sols agricoles et procédés de production de ciment).

89. La plupart des Parties ont insisté sur le fait qu'elles avaient besoin d'un appui financier et technique pour poursuivre la collecte et l'archivage des données d'inventaire tout en mettant et en maintenant en place des institutions nationales stables, des équipes d'inventaire et un système de bases de données qui soit fiable et efficace. Des Parties ont également fait observer qu'une amélioration de l'infrastructure, des installations et de l'efficacité des équipements permettrait de créer des systèmes statistiques ou de renforcer ceux déjà en place afin d'assurer une gestion suivie de l'information de base concernant les émissions de GES. Certaines ont demandé une aide afin de pouvoir élargir le champ de leurs inventaires initiaux à d'autres gaz. D'autres ont souligné la nécessité d'établir un bilan énergétique complet afin d'aider à calculer en continu les émissions de GES provenant du secteur de l'énergie, et quelques-unes ont mentionné la nécessité d'articuler les deux méthodologies de sorte que toute modification des données du bilan énergétique soit automatiquement reflétée dans les valeurs des émissions de GES. Certaines Parties ont fait valoir qu'elles ne disposaient pas de données sur la consommation, par les ménages, de combustibles issus de la biomasse et ont demandé qu'on les aide financièrement à réaliser et à mettre à jour plus régulièrement des études sur la consommation des combustibles classiques et non classiques.

90. Une assistance financière et technique est également nécessaire aux fins de l'amélioration de la qualité des données (cette notion recouvrant la disponibilité, l'exactitude et la fiabilité) dans différents secteurs, notamment dans le secteur CATF. Pour de nombreuses Parties, les données soit font défaut, soit sont très incertaines. Sur le plan technique, il s'agit, plus précisément, de mettre en place des mécanismes de collecte systématique des données, de réaliser des études de terrain et de valider les coefficients d'émission, d'entreprendre des analyses plus poussées afin de lever une partie des incertitudes concernant les données d'activité, de mieux appliquer les méthodes de détermination des superficies forestières, de renforcer les capacités institutionnelles de collecte des données forestières et d'améliorer et développer les études sur la fixation du carbone.

91. Des Parties ont également relevé la nécessité d'améliorer l'accès à l'information et la fiabilité des données par une coopération active avec les ministères et administrations compétents, l'industrie, les ONG et les autres institutions qui fournissent, collectent et gèrent les données pertinentes. L'accès à une formation adaptée était aussi considéré comme un important facteur de renforcement des capacités et compétences techniques disponibles au plan local pour la collecte des données, leur gestion et leur diffusion.

92. Des Parties ont en outre signalé qu'il serait nécessaire de renforcer les capacités des institutions participant à l'établissement des inventaires de GES, et notamment assurer la formation de leur personnel. Plusieurs ont indiqué qu'il faudrait former le personnel aux activités de compilation et d'analyse des inventaires de GES et se tenir au courant des améliorations apportées aux méthodes du GIEC.

B. Mesures visant à aider à faire face aux changements climatiques

93. Des Parties ont fait observer que nombre des mesures et des solutions possibles n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation complète et qu'elles continueraient d'avoir besoin d'aide pour mener à bien des analyses coûts-avantages détaillées des différentes solutions et pour recenser les entités compétentes et les parties prenantes susceptibles de pâtir des mesures mises en œuvre. Voici à titre d'exemple, quelques-uns des domaines dans lesquels les Parties ont dit dans leur communication nationale avoir besoin d'aide pour évaluer d'une manière plus approfondie les mesures d'atténuation: formation de davantage de personnel qualifié pour l'analyse des mesures, plans et programmes de gestion de la demande; développement de programmes généraux d'éducation visant à sensibiliser davantage le public aux nouvelles technologies et aux moyens de préserver les ressources et à l'amener à mieux les accepter; investissement dans les nouvelles technologies et mobilisation de fonds privés et publics pour le financement de technologies d'exploitation des énergies nouvelles et des énergies renouvelables: énergie solaire, énergie éolienne, énergie de la biomasse, énergie géothermique et énergie hydroélectrique (minicentrales); facilitation de l'accès à des appareils à haut rendement énergétique et d'un prix abordable; réalisation d'un plus grand nombre d'études sur les moyens d'intégrer la question de l'atténuation des changements climatiques dans les objectifs de développement, en particulier dans le secteur de l'énergie.

C. Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et stratégies de riposte

94. Les Parties non visées à l'annexe I ont fait état de graves difficultés en ce qui concerne l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation citant le manque de données et d'activités de contrôle de la qualité, d'archivage, de recherche, de production et d'analyse des données nécessaires pour répondre aux exigences des méthodes d'évaluation, ainsi que le fait qu'elles n'étaient pas à même d'entreprendre le type d'évaluation qui donnerait des résultats suffisamment fiables pour pouvoir être pris en compte dans les processus nationaux de planification. Nombre des données requises pour modéliser et évaluer les incidences des changements climatiques faisaient défaut (parce que non collectées) ou bien étaient inaccessibles ou inadaptées. En ce qui concerne les méthodes d'évaluation de ces incidences, les problèmes les plus courants étaient les suivants: absence de données environnementales et socioéconomiques reflétant de façon précise les conditions locales et de méthodes applicables à ce niveau ou le caractère inadapté de celles qui étaient disponibles et absence de méthodes permettant des évaluations climatiques et socioéconomiques intégrées. L'inadéquation des méthodes et outils disponibles a également été citée parmi les problèmes rencontrés.

95. De nombreuses Parties ont signalé les problèmes suivants: le manque d'institutions et d'infrastructures appropriées pour procéder à la collecte systématique des données, la piètre coordination au sein des différents ministères et administrations ou entre eux, l'absence d'universités ou de centres de recherche dans les pays les plus petits et les plus pauvres et le fait que, dans certains cas, les universités en place ne menaient aucune étude sur les incidences des changements climatiques ou sur la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Elles ont également relevé que nombre des institutions existantes n'avaient ni les capacités ni les ressources nécessaires pour entreprendre des études intégrées afin d'évaluer les coûts et les priorités des mesures et des stratégies d'adaptation. Parfois l'absence de coordination et une

définition peu claire des rôles et les responsabilités rendaient difficile la participation d'équipes techniques.

96. Certaines Parties ont souligné qu'elles avaient besoin que l'on consacre des recherches aux mesures d'adaptation, surtout dans les domaines où elles étaient particulièrement vulnérables, évoquant notamment la gestion des ressources en eau, y compris l'utilisation des eaux souterraines et le développement de nouvelles variétés de plantes cultivées et d'animaux d'élevage résistants à la sécheresse et aux maladies. D'autres ont insisté sur l'importance de la recherche pour comprendre les incidences des changements climatiques et faciliter la protection des forêts, le reboisement et la préservation des récifs coralliens.

97. Pour beaucoup de Parties, il était nécessaire de pousser plus loin les travaux concernant les évaluations intégrées des changements climatiques et leurs incidences socioéconomiques ainsi que les travaux visant à distinguer les mesures d'adaptation possibles et à en déterminer le coût. Certaines ont estimé que, dans la mesure du possible, les études consacrées à la vulnérabilité et à l'adaptation devraient être menées au niveau régional ou sous-régional, en particulier lorsque plusieurs pays partagent des ressources naturelles comme un littoral ou des ressources en eau au sein de grands bassins versants ou systèmes fluviaux. Des Parties ont également souligné les limites des modèles de circulation générale s'agissant de construire des scénarios régionaux des changements climatiques, limites qui tenaient principalement à l'échelle spatiale et à la faible résolution des extrants obtenus, ainsi que la nécessité d'une assistance pour élaborer de tels scénarios.

D. Recherche et observation systématique

98. La plupart des Parties ont fait état de leurs besoins en ce qui concerne les travaux de recherche et d'observation systématique, signalant notamment qu'il leur fallait se doter d'un système national d'observation du climat ou bien étendre ou moderniser celui qui était en place. Des Parties ont appelé l'attention sur les problèmes qu'elles rencontraient dans ce domaine – budgets nationaux modestes, financement et appui technique insuffisants, ressources humaines limitées. Quelques-unes ont également fait état d'un amenuisement des stocks d'instruments et de matériel et d'obstacles à l'extension des réseaux d'observation systématique existants.

E. Éducation, formation et sensibilisation du public

99. Les Parties déclarantes ont toutes évoqué la nécessité d'améliorer leurs programmes nationaux d'éducation formelle ou informelle, de formation et de sensibilisation du public dans l'ensemble des domaines touchant les changements climatiques. La plupart ont insisté sur la nécessité d'alerter et d'éclairer davantage l'ensemble de la société par l'intermédiaire des médias, des établissements d'enseignement (par exemple écoles et universités) et des instituts de recherche, et en faisant appel au secteur public et au secteur privé afin d'amener toutes les parties prenantes à contribuer activement à la promotion de politiques ou à l'application de mesures concernant les changements climatiques.

100. Des Parties ont indiqué qu'elles avaient lancé des programmes visant à sensibiliser davantage les différents groupes cibles aux changements climatiques, en utilisant leurs propres ressources et avec l'appui d'organisations bilatérales et multilatérales ainsi que d'autres organisations internationales. Ces initiatives ne suffisent toutefois pas; certains domaines doivent

faire l'objet d'une attention plus grande. Parmi les activités qui continuaient de nécessiter un appui, les Parties ont cité la mise au point de matériel didactique et de matériel destiné à la sensibilisation du public, l'intégration de la question des changements climatiques dans les programmes scolaires nationaux, la création d'institutions ou le renforcement des institutions existantes, ainsi que la traduction des textes sur les changements climatiques dans les langues locales.

Annexe

**Situation en ce qui concerne la présentation des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I**

Communications nationales initiales

	Partie <i>(pays les moins avancés en italique)</i>	Date de présentation
1.	Afrique du Sud	11 décembre 2003
2.	Albanie	13 septembre 2002
3.	Algérie	30 avril 2001
4.	Antigua-et-Barbuda	10 septembre 2001
5.	Argentine	25 juillet 1997
6.	Arménie	4 novembre 1998
7.	Azerbaïdjan	23 mai 2000
8.	Bahamas	5 novembre 2001
9.	Bahreïn	20 avril 2005
10.	<i>Bangladesh</i>	12 novembre 2002
11.	Barbade	30 octobre 2001
12.	Belize	16 septembre 2002
13.	<i>Bénin</i>	21 octobre 2002
14.	<i>Bhoutan</i>	13 novembre 2000
15.	Bolivie	16 novembre 2000
16.	Botswana	22 octobre 2001
17.	Brésil	10 décembre 2004
18.	<i>Burkina Faso</i>	16 mai 2002
19.	<i>Burundi</i>	23 novembre 2001
20.	<i>Cambodge</i>	8 octobre 2002
21.	Cameroun	31 janvier 2005
22.	<i>Cap-Vert</i>	13 novembre 2000
23.	Chili	8 février 2000
24.	Chine	10 décembre 2004
25.	Colombie	18 décembre 2001
26.	<i>Comores</i>	5 avril 2003
27.	Congo	30 octobre 2001
28.	Costa Rica	18 novembre 2000
29.	Côte d'Ivoire	2 février 2001
30.	Cuba	28 septembre 2001
31.	<i>Djibouti</i>	6 juin 2002
32.	Dominique	4 décembre 2001

	Partie <i>(pays les moins avancés en italique)</i>	Date de présentation
33.	Égypte	19 juillet 1999
34.	El Salvador	10 avril 2000
35.	Équateur	15 novembre 2000
36.	<i>Érythrée</i>	16 septembre 2002
37.	<i>Éthiopie</i>	16 octobre 2001
38.	ex-République yougoslave de Macédoine	25 mars 2003
39.	Gabon	22 décembre 2004
40.	<i>Gambie</i>	6 octobre 2003
41.	Géorgie	10 août 1999
42.	Ghana	2 mai 2001
43.	Grenade	21 novembre 2000
44.	Guatemala	1 ^{er} février 2002
45.	<i>Guinée</i>	28 octobre 2002
46.	Guyana	16 mai 2002
47.	<i>Haiti</i>	3 janvier 2002
48.	Honduras	15 novembre 2000
49.	Îles Cook	30 octobre 1999
50.	Îles Marshall	24 novembre 2000
51.	<i>Îles Salomon</i>	29 septembre 2004
52.	Inde	22 juin 2004
53.	Indonésie	27 octobre 1999
54.	Iran (République islamique d')	31 mars 2003
55.	Israël	18 novembre 2000
56.	Jamaïque	21 novembre 2000
57.	Jordanie	6 mars 1997
58.	Kazakhstan	5 novembre 1998
59.	Kenya	22 octobre 2002
60.	Kirghizistan	31 mars 2003
61.	<i>Kiribati</i>	30 octobre 1999
62.	<i>Lesotho</i>	17 avril 2000
63.	Liban	2 novembre 1999
64.	<i>Madagascar</i>	22 février 2004
65.	Malaisie	22 août 2000
66.	<i>Malawi</i>	2 décembre 2003
67.	<i>Maldives</i>	5 novembre 2001
68.	<i>Mali</i>	13 novembre 2000
69.	Malte	16 juin 2004
70.	Maroc	1 ^{er} novembre 2001

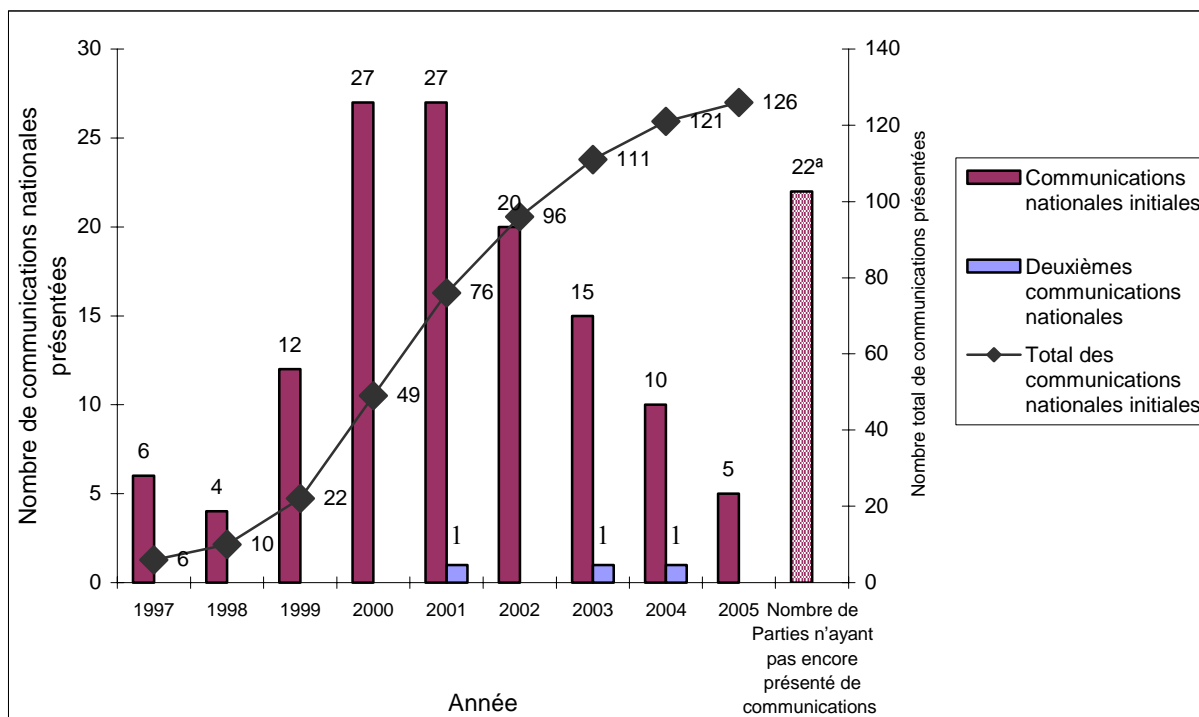
	Partie <i>(pays les moins avancés en italique)</i>	Date de présentation
71.	Maurice	28 mai 1999
72.	<i>Mauritanie</i>	30 juillet 2002
73.	Mexique	9 décembre 1997
74.	Micronésie (États fédérés de)	4 décembre 1997
75.	Mongolie	1 ^{er} novembre 2001
76.	Namibie	7 octobre 2002
77.	Nauru	30 octobre 1999
78.	<i>Népal</i>	1 ^{er} septembre 2004
79.	Nicaragua	25 juillet 2001
80.	<i>Niger</i>	13 novembre 2000
81.	Nigéria	17 novembre 2003
82.	Nioué	2 octobre 2001
83.	<i>Ouganda</i>	26 octobre 2002
84.	Ouzbékistan	22 octobre 1999
85.	Pakistan	15 novembre 2003
86.	Palaos	18 juin 2003
87.	Panama	20 juillet 2001
88.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	27 février 2002
89.	Paraguay	10 avril 2002
90.	Pérou	21 août 2001
91.	Philippines	19 mai 2000
92.	<i>République centrafricaine</i>	10 juin 2003
93.	République de Corée	12 février 1998
94.	République de Moldova	13 novembre 2000
95.	<i>République démocratique du Congo</i>	21 novembre 2000
96.	<i>République démocratique populaire lao</i>	2 novembre 2000
97.	République dominicaine	4 juin 2003
98.	République populaire démocratique de Corée	7 mai 2004
99.	<i>République-Unie de Tanzanie</i>	4 juillet 2003
100.	<i>Rwanda</i>	6 septembre 2005
101.	Saint-Kitts-et-Nevis	30 novembre 2001
102.	Sainte-Lucie	30 novembre 2001
103.	Saint-Vincent-et-les Grenadines	21 novembre 2000
104.	<i>Samoa</i>	30 octobre 1999
105.	<i>Sao Tomé-et-Principe</i>	19 mai 2005
106.	<i>Sénégal</i>	1 ^{er} décembre 1997
107.	Seychelles	15 novembre 2000
108.	Singapour	21 août 2000

	Partie <i>(pays les moins avancés en italique)</i>	Date de présentation
109.	<i>Soudan</i>	7 juin 2003
110.	Sri Lanka	6 novembre 2000
111.	Swaziland	21 mai 2002
112.	Tadjikistan	8 octobre 2002
113.	<i>Tchad</i>	29 octobre 2001
114.	Thaïlande	13 novembre 2000
115.	<i>Togo</i>	20 décembre 2001
116.	Tonga	21 juillet 2005
117.	Trinité-et-Tobago	30 novembre 2001
118.	Tunisie	27 octobre 2001
119.	Turkménistan	11 novembre 2000
120.	<i>Tuvalu</i>	30 octobre 1999
121.	Uruguay	15 octobre 1997
122.	<i>Vanuatu</i>	30 octobre 1999
123.	Viet Nam	2 décembre 2003
124.	<i>Yémen</i>	29 octobre 2001
125.	<i>Zambie</i>	18 août 2004
126.	Zimbabwe	25 mai 1998

Deuxièmes communications nationales

	Partie	Date de présentation
1.	Mexique	23 juillet 2001
2.	République de Corée	1 ^{er} décembre 2003
3.	Uruguay	11 mai 2004

Figure 4. Premières et deuxièmes communications nationales présentées par année



^a Afghanistan, Angola, Arabie saoudite, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Émirats arabes unis, Fidji, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Libéria, Mozambique, Myanmar, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Suriname et Venezuela.
